



Qui paye la 1ere mise en service auprès d'edf

Par **sbertha**, le **03/03/2009** à **14:50**

Dans le cas d'une location d'un appartement neuf, qui doit payer les frais de « première mise en service auprès d'EDF » ? est-ce le titulaire du contrat d'électricité, c'est à dire le locataire qui a souscrit l'abonnement ou le propriétaire du logement.